



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 AVRIL 2018 A 20H
Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire**

Date de convocation : 29 mars 2018

Nombre de C.M. élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 20

Présents : Mesdames Muriel PELOSATO, Rita PRADELLA, Eliane CHRISTINY, Messieurs Daniel DRIUTTI, Patrick MAISONNEUVE, Franck DE MARCH, adjoints

Mesdames et Messieurs Antoine FRIJO, Jean Christophe MAROCK, Corine VENIER, Mustapha KHALDI, Muriel CAPUTO, Lialia MIRIAN, Bertrand NIOGRET, Isabelle VENZI, Claude SCHORR, Laurent KLEIN, Eraldo MARRONI, Antoine RITTER, conseillers municipaux.

Arrivé à 20H20 : Dominique PIETRANGELI

Procurations : Monsieur Ismaël BOUCHAFRA-HENNEQUIN à Madame Muriel PELOSATO
Madame Marilyne MULLER à Madame Claude SCHORR
Madame Christine PLAS à Monsieur Dominique PIETRANGELI

Secrétaire : Madame Muriel PELOSATO

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 8 février 2018 sans observation.

2. COMPTE DE GESTION 2017 - COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 – Commune présenté par le Comptable du Trésor Public de Fontoy, concordant avec le compte administratif de la Commune.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMMUNE

FONCTIONNEMENT

- Dépenses	1 812 428,43 €
- Recettes	2 012 813,62 €
- Excédent de clôture	200 385,19 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses	481 519,53 €
- Recettes	370 636,64 €
- Déficit clôture	- 110 882,89 €

	Résultat clôture 2016	Résultat exercice 2017	Résultat clôture 2017
Investissement	65 104.84 €	- 110 882.89 €	- 45 778.05 €
Fonctionnement	0 €	200 385.19 €	200 385.19 €

Hors de la présence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré **par 21 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION »** approuve, le compte administratif du budget communal 2017.

4. AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'affecter les résultats tels que présentés.

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	- 45 778.05 €
1068 – Affectation en investissement	200 385.19 €

5. BUDGET 2018 - COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 22 voix « POUR » et 1 abstention** adopte le budget primitif 2018 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement	1 958 172,00 €
Section d'investissement	559 446,19 €
Total Budget	2 517 618,19 €

6. FISCALITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le maintien des taux de fiscalité.

Taxe d'habitation : 15,55 %

Taxe Foncière Bâtie : 14,92 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 68.46 %

7. COMPTE DE GESTION 2017 – ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, approuve** le compte de gestion 2017 – Assainissement présenté par le Comptable du Trésor Public de Fontoy, concordant avec le compte administratif de la Commune.

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION

- Dépenses	12 729,69 €
- Recettes	4 294,38 €
- Déficit de clôture	- 8435.31 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses	24 918,00 €
- Recettes	0,00 €
- Déficit clôture	- 24 918,00 €

	Résultat de clôture 2016	Résultat exercice 2017	Résultat clôture 2017
Investissement	106 197,19 €	- 24 918.00 €	81 279.19 €
Exploitation	11 047,64 €	- 8 435.31 €	2 612.33 €
	117 244,83 €	- 33 353.31 €	83 891.52 €

Hors de la présence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte le Compte Administratif – Assainissement 2017.

9. AFFECTATION DU RESULTAT – ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'affecter les résultats tels que présentés.

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	81 279.19 €
002 – Résultat d'exploitation reporté	2 612.33 €

10. BUDGET 2018 - ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte le budget assainissement comme suit :

Section d'exploitation	6 612.33 €
Section d'investissement	81 279.19 €
Total Budget	87 891.52 €

11. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 19 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS »**, les membres d'associations n'ayant pas pris part au vote concernant leur association respective, à savoir : Mesdames CHRISTINY – SCHORR et Messieurs DRIUTTI – RITTER – PIETRANGELI, **FIXE** comme suit les subventions aux associations :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2018
AMOMFERLOR	1 000
AS Neufchef football	7 000
La Belle Epoque	400
CLAP	800
Dojo Neufchefois	500
Donneurs de Sang	300
Fabrique Eglise Neufchef	300
FNACA Neufchef	800
Karaté Club de Neufchef	500
Pétanque club Neufchef	400
Souvenir Français Neufchef	800
US Vétérans Neufchef	500
Pals Indépendant Group	400
Douceur de Vivre	700
ANJ	800
EFI	500
ASSOCIATIONS hors Neufchef HORS NEUFCHEF	
Prévention routière	100
FNDIRP	100
USEP Hayange	620

AFM	150
Secours populaire de Hayange	150
A I S F	10 000
Coopérative scolaire	
Elémentaire L. Pergaud 157 x 4,50	706.50
Maternelle A. Daudet 101 x 6,00	606
Montant global	28 132,50 €

12. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ENTENTE DES ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- EMET un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 700 € à l'Entente des Associations,
- S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget 2018.

13. AUTORISATION DE PROGRAMME – INVESTISSEMENT – CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- de chiffrer cette autorisation de programme et des crédits de paiement présentés comme ci-dessous :

INTITULE AP / CP	MONTANT TOTAL	2018	2019
CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE	1 599 542.40 TTC	280 000 TTC	1 319 542.40 TTC

- d'autoriser Madame le Maire à passer tous les actes nécessaires à la gestion de ces opérations.

14. ADHESION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le paiement de cette cotisation annuelle d'un montant de 175 €
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

15. ADHESION AU SISCODIPE DES 21 COMMUNES DE L'ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOUZONVILLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte l'adhésion des 21 communes de l'ancienne Communauté de communes du Bouzonvillois.

16. PROJET D'IMPLANTATION FREE MOBILE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- accepte ces nouvelles conditions ;
- accepte la conclusion d'un avenant n°1 ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document afférent au dossier.

17. DECISIONS ET INFORMATIONS

- DECISION 2018 – 001 DU 22 JANVIER 2018 : MARCHE MOE – CREATION D’UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

- DECISION 2018 – 002 DU 26 FEVRIER 2018 : SPECTACLE ONE MAN SHOW

- DECISION 2018 – 003 DU 13 MARS 2018 - MISSION D’ASSISTANCE A MAITRE D’OUVRAGE 2018 – COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Fait à NEUFCHEF, le 12 avril 2018

Le Maire

Charlotte LAMBOUR